

Date de la convocation : 4 juillet 2018
Date de l'affichage en Mairie : 4 juillet 2018

Nombres de membres :
Afférents au Conseil municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 18

L'an deux mille dix-huit et le douze du mois de juillet à 19 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de cette Commune se sont réunis sur convocation, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé COULMONT, Maire

Présents : DESANY Jocelyn, CHAPUIS Gérard, TCHOKAKLIAN Edouard, ROUSSEAU Sylvie, CRUMIERE Laurent, SORBE Virginie, CAMPOUS Michel, REISER Elke, BEAUFORT Isabel, DEFAIVRE Claude, DARNOUX Roland, COUCHON Laurence, TABOYAN Aline

Pouvoirs :

TORTET Brigitte donne pouvoir à ROUSSEAU Sylvie
CHARRASSE Nicole donne pouvoir à REISER Elke
BALLET Serge donne pouvoir COUCHON Laurence
BERTRAND Gisèle donne pouvoir à DARNOUX Roland

Absent-Excusé :

BREYNAT Philippe

SORBE Virginie est nommée secrétaire

L'ordre du jour est le suivant :

1 – Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 juin 2018 – Approbation

FINANCES

- 2 - Contractualisation d'un emprunt budget général – Approbation
- 3 – Contractualisation d'un prêt relais budget général – Approbation
- 4 – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Construction bâtiment du Conseil Départemental ZA la Plaine – Approbation
- 5 - Décision modificative n°2 au budget général de l'exercice – Approbation

PERSONNEL COMMUNAL

- 6 – Modification tableau des effectifs – Approbation

DOMAINE PATRIMOINE

- 7 – Cession à la collectivité voirie entrée zone commerciale des Freydières – Approbation
- 8 – Mise à disposition terrains communaux quartier Freydières pour mise en place d'un Musée Pédagogique de la Terre – Avis
- 9 – Ouverture temporaire Licence IV propriété Commune zone du Brégard pour manifestation et fixation tarifs correspondants

URBANISME AMENAGEMENT

Procès-verbal de la séance du 12 juillet 2018

10 - Suppression réserve foncière partie des parcelles ZE 495 et ZE 496 – Approbation

SERVICES PERISCOLAIRES

11 – Services périscolaires - Modification tarifs – Approbation

DIVERS

12 – Signature d'une convention d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel et désignation d'un délégué à la protection des données – Approbation

Informations diverses :

- Motion de soutien à l'action juridique engagée par la pharmacie située sur le territoire de la commune
- Communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées au titre de l'Article L 2122-22 du CGCT depuis le dernier conseil municipal

I – Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 juin 2018 – Approbation

Chacun ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 18 juin 2018, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à l'approuver.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 18 juin 2018

La séance continue, présents les mêmes membres,

II – Contractualisation d'un emprunt budget général – Approbation

:

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal la contractualisation d'un emprunt pour le budget général

Il précise que suite à l'engagement d'une procédure de consultation, la collectivité a reçu plusieurs offres. Celles-ci ont fait l'objet d'une analyse de la commission des finances.

Il est proposé de retenir l'offre de prêt établie par la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'emprunt : 1 000 000.00 €uros

Mise à disposition des fonds : Versement des fonds possible en plusieurs fois jusqu'au 25/10/2018

Date de départ en amortissement : 25/10/2018

1^{ère} échéance : 25/11/2018

2^{ème} échéance : 25/03/2019 (puis au 25/03 de chaque année)

Taux fixe du prêt : 1,35%

Taux équivalent du prêt : 1,08%

Procès-verbal de la séance du 12 juillet 2018

Durée : 15 ans

Profil de l'amortissement : échéances constantes

Périodicité : annuelle

Base de calcul des intérêts : 30/360,

Remboursement anticipé du prêt : Possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle,

Frais de dossier : 0,07% du montant du prêt soit 700 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la contractualisation d'un emprunt pour le budget général auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche selon les conditions ci-avant explicitées

La séance continue, présents les mêmes membres,

III – Contractualisation d'un prêt relais budget général – Approbation

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal la contractualisation d'un prêt relais pour le budget général.

Il précise que suite à l'engagement d'une procédure de consultation, la collectivité a reçu plusieurs offres. Celles-ci ont fait l'objet d'une analyse de la commission des finances.

Il est proposé de retenir l'offre de prêt établie par la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche selon les conditions suivantes :

Montant du prêt : 250 000 euros

Mise à disposition des fonds : Versement intégral des fonds au plus tard 6 mois à compter de la mise en place du contrat de prêt

Durée du prêt : 18 mois à compter de la date de Point de Départ de l'Amortissement (fixée 6 mois après la date de signature du contrat par le prêteur)

Taux d'intérêts fixe appliqué : 0,30 %

Remboursement du capital IN FINE

Paielement des échéances d'intérêts : Trimestriel

Base de calcul : Exact / 360

Modalités de remboursement du capital : Possibilité d'effectuer à son gré, pour tout ou partie, le remboursement des fonds mis à disposition

Remboursement sans pénalité ni indemnité

Commission d'engagement : 250 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la contractualisation d'un prêt relais pour le budget général auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche selon les conditions ci-avant explicitées

La séance continue, présents les mêmes membres,

IV – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Construction bâtiment du Conseil Départemental ZA la Plaine – Approbation

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment au niveau de la ZA La Plaine destiné à accueillir un service d'exploitation des routes du Conseil Départemental.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment au niveau de la ZA La Plaine destiné à accueillir un service d'exploitation des routes du Conseil Départemental

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette décision et permettant sa mise en œuvre

La séance continue, présents les mêmes membres,

V – Décision modificative n°2 au budget général de l'exercice – Approbation

Le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal une décision modificative n°2 au budget général de l'exercice 2018.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE la décision modificative n°2 au budget général de l'exercice 2018 avec ouverture et virement de crédits comme suit :

Section d'investissement

Dépenses :

Opération	Compte	Montant
13 : Installations sportives	21318	+ 5000.00 €
34 : aménagement entrée nord agglomération	2152	-5000.00 €

La séance continue, présents les mêmes membres,

VI Modification tableau des effectifs – Approbation

Le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal une modification du tableau des effectifs communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs communaux comme suit :

Création d'un emploi d'adjoint technique principal de deuxième classe pour 33 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2018

Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2018

Transformation d'un emploi d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet en un emploi d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2018

La séance continue, présents les mêmes membres,

VII – Cession à la collectivité voirie entrée zone commerciale des Freydières – Approbation

Le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal la cession gratuite à la collectivité et l'intégration dans le domaine public de la voie dénommée « Rue des Sabotiers » cadastrée ZB 638 propriété de la société OCEAN DRIVE, qui correspond à la voie d'accès à la Zone Commerciale des Freydières.

Il précise que cette cession ne pourra être envisagée qu'à la condition que les travaux d'aménagement de cette voie soient complètement réalisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la cession gratuite à la collectivité et l'intégration dans le domaine public de la voie dénommée « Rue des Sabotiers » cadastrée ZB 638 propriété de la société OCEAN DRIVE, qui correspond à la voie d'accès à la Zone Commerciale des Freydières.

PRECISE que cette cession ne pourra être envisagée qu'à la condition que les travaux d'aménagement de cette voie soient complètement réalisés

La séance continue, présents les mêmes membres,

VIII – Mise à disposition terrains communaux quartier Freydières pour mise en place d'un Musée Pédagogique de la Terre – Avis

Le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal une demande de l'Association intitulée « Musée Pédagogique de la Terre »

Cette association sollicite la mise à disposition de terrains communaux situés sous le pont des Lônes dans l'objectif de créer un jardin pédagogique.

Monsieur le Maire propose d'apporter sur le principe un avis favorable afin de permettre à l'association d'avancer sur ce projet en précisant que les modalités juridiques relatives aux conditions de mise à disposition seront actées lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DONNE UN AVIS FAVORABLE concernant la mise à disposition à l'Association intitulée « Musée Pédagogique de la Terre » de terrains communaux situés sous le pont des Lônes dans l'objectif de créer un jardin pédagogique

PRECISE que les modalités juridiques relatives aux conditions de mise à disposition seront actées lors d'une séance ultérieure du conseil municipal

La séance continue, présents les mêmes membres,

IX – Ouverture temporaire Licence IV propriété Commune zone du Brégard pour manifestation et fixation tarifs correspondants

IV, acquise en décembre 2012.

Il précise que par délibération du 4 mars 2013, le conseil municipal a décidé de procéder à l'exploitation de la Licence IV en régie directe et de fixer le lieu d'exploitation à la Salle des Fêtes communale – 115, Rue Vincent d'Indy 07130 SOYONS –

Il propose de fixer temporairement le lieu d'exploitation de cette licence au niveau de la halle de loisirs du Brégard à la date du jeudi 16 août 2018, ceci dans le cadre de l'organisation par la Communauté de Communes « Rhône-Crussol » d'un concert de musique.

Il propose également que le montant du bénéfice financier éventuel lié à cette ouverture soit reversé au budget du centre communal d'action sociale

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

FIXE temporairement à la date du jeudi 16 août 2018 le lieu d'exploitation de la licence IV au niveau de la halle de loisirs du Brégard, ceci dans le cadre de l'organisation par la Communauté de Communes « Rhône-Crussol » d'un concert de musique.

DIT que le montant du bénéfice financier éventuel lié à cette ouverture sera reversé au budget du centre communal d'action sociale

FIXE le prix de vente des boissons susceptibles d'être vendues dans le cadre de l'exploitation de la Licence IV le jeudi 16 août comme suit :

Type de boissons	Contenance	Prix
Sirop	Verre de 15 cl	1.00 €
Coca Cola	Verre de 15 cl	1.00 €
Orangina	Verre de 15 cl	1.00 €
Café	Tasse	1.00 €
Vin rosé	Verre de 15 cl	1.00 €
Vin blanc	Verre de 15 cl	1.00 €
Punch	Verre de 15 cl	1.00 €
Bière	Verre de 25 cl	2.00 €
Bouteille d'eau	50 cl	1.00 €
Bière	Pichet	8.00 €
Vin rosé	Pichet	6.00 €

La séance continue, présents les mêmes membres,

X - Suppression réserve foncière partie des parcelles ZE 495 et ZE 496 – Approbation

Le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal la suppression de la réserve foncière établie au niveau d'une partie des parcelles ZE 495 et ZE 496 situées chemin du Vivier lors de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Il précise que ces deux parties de parcelle ne sont pas concernées par les besoins de foncier nécessaire à la conduite du projet de construction d'un nouveau musée porté par la Communauté de Communes « Rhône-Crusol »

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE la suppression de la réserve foncière établie au niveau d'une partie des parcelles ZE 495 et ZE 496 situées chemin du Vivier

La séance continue, présents les mêmes membres,

XI – Services périscolaires - Modification tarifs – Approbation

Le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal une modification des conditions de tarification des prestations de cantine et de garderie.

Il propose qu'une dégressivité de 50% du montant soit appliquée à partir du 3^{ème} enfant d'une même famille, sans qu'il soit nécessaire que les enfants soient présents en même temps au service. La notion de famille devant être entendue comme celle d'enfants à charge, sur présentation de justificatifs (même foyer fiscal).

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE une modification des conditions de tarification des prestations de cantine et de garderie à compter de la rentrée scolaire 2018/2019 comme suit :

Une dégressivité de 50% du montant est appliquée à partir du 3^{ème} enfant d'une même famille, sans qu'il soit nécessaire que les enfants soient présents en même temps au service. La notion de famille devant être entendue comme celle d'enfants à charge, sur présentation de justificatifs (même foyer fiscal).

La séance continue, présents les mêmes membres,

XII – Signature d'une convention d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel et désignation d'un délégué à la protection des données – Approbation

Le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal un projet de convention avec les INFOROUTES relative à la protection des données à caractère personnel.

Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles cet établissement public accompagne la commune pour respecter les obligations légales et réglementaires relatives à la protection des données à caractère personnel qu'elle traite dans le cadre de ses activités.

Il propose également de désigner les INFOROUTES comme délégué à la protection des données.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

AUTORISE le Maire à signer une convention avec les INFOROUTES relative à la protection des données à caractère personnel.

APPROUVE la désignation des INFOROUTES en tant que délégué à la protection des données.

La séance continue, présents les mêmes membres,

Motion de soutien à l'action juridique engagée par la pharmacie située sur le territoire de la commune

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une motion de soutien à l'action juridique engagée par la pharmacie située sur le territoire de la commune et d'autres pharmacies des communes environnantes.

Il rappelle que par délibération du 10 avril 2017, le conseil municipal a déjà apporté son soutien à l'action engagée notamment par le pharmacien implanté sur le territoire communal visant à faire procéder par le Tribunal Administratif à l'annulation de l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé du 7 juillet 2016 accordant à une officine de Guilhastrand-Granges un transfert de son lieu d'activité dans un quartier dépourvu de population résidente

Par Jugement rendu le 29 mai 2018, le Tribunal administratif de Lyon a rejeté la requête susmentionnée.

Un appel de cette décision a été déposé en conséquence par les requérants devant la cour administrative d'appel de Lyon

Il rappelle la nécessité de soutenir les commerces locaux, notamment la pharmacie dont la viabilité économique est un réel enjeu pour le territoire, eu égard aux services offerts à la population et à sa situation de commerce de proximité situé en centre village.

A ce titre, il apparaît indispensable que les élus se mobilisent et soient partie prenante dans leur légitime demande.

Considérant le bien-fondé juridique de l'action intentée par la pharmacie et que le transfert ainsi autorisé est susceptible de mettre en péril la viabilité économique des pharmacies environnantes, dont celle implantée sur Soyons, il propose donc au conseil municipal d'apporter son soutien à l'action en appel ainsi engagée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPORTE son soutien à l'action engagée notamment par le pharmacien implanté sur le territoire communal visant à faire appel de la décision de rejet rendue par le Tribunal Administratif par rapport à la demande d'annulation de l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé du 7 juillet 2016 accordant à une officine de Guilhastrand-Granges un transfert de son lieu d'activité dans un quartier dépourvu de population résidente,

CHARGE Monsieur le maire d'informer les propriétaires de la pharmacie implantée sur le territoire de la commune de Soyons de la présente décision

Communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégués accordées au titre de l'Article L 2122-22 du CGCT depuis le dernier conseil municipal

En vertu de l'article 4

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Date	Nature	Tiers	Montant HT	Imputation	Opération	Objet
20/06/2018	Engagement	GABAMOUSSE	354,60	2184	10	Fauteuil handicap école maternelle
20/06/2018	Mandat n°598	SCP BUCHHEIT	1 306,26	2111	34	Frais acquisition terrain Serotini
22/06/2018	Engagement	MACONNERIE MARION	8 667,00	2135	10	Travaux ZA La Plaine services techniques
22/06/2018	Engagement	DAUMAS TP	350,00	2135	16	Travaux ZA La Plaine services techniques
13/05/1958	Mandat n° 630	NATHAN MATERIEL EDUCATIF	140,00	2184	10	Fauteuils écoles
09/07/2018	Engagement	DAUMAS TP	2 286,90	21318	16	Installation d'une pompe de relevage au tennis
09/07/2018	Engagement	Wesco	101,20	2184	10	Fauteuil handicap école et réhausseur cantine
11/07/2018	Engagement	PLADIS	1 807,09	2184	10	Mobilier secrétariat
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Date	Nature	Tiers	Montant HT	Imputation	TR	Objet
25/06/2018	Mandat 602	LA BATUCKRUSSOL	850,00	6042		Prestation Soyons Eco Environnement
25/06/2018	Mandat 606	L'ECHAPPEE BELLE	300,00	6257		Fournitures apéritives Soyons Eco Environnement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30

La secrétaire de séance

Virginie SORBE



Le Maire

Hervé COULMONT

